

**CHSCT de l'UJM du 16 juin 2016****Notes de compte rendu de vos représentants FO**

Schéma directeur handicap .....	1
B.U. Tréfilerie .....	2
Comptes rendus des visites de laboratoires .....	2
Registres santé et sécurité au travail et problème de l'insécurité.....	2
Plate-forme sélection e-candidat en Master et surcharge de travail pour les enseignants.....	3
Bilan après un an du test de télétravail.....	3
Compte rendu de visite du service SFE-IUT de Saint-Etienne du 9 mars 2017.....	3
Point sur l'expertise DFIP en cours.....	4
Point sur la Cellule de veille sociale.....	4

**Schéma directeur handicap**

La loi n°2013-660 dite ESR du 22 juillet 2013 impose la création d'un schéma directeur pluriannuel. Le schéma directeur de l'UJM veut renforcer cet engagement en dotant l'établissement du document unique. L'objectif est de déconstruire les représentations liées au handicap.

Les représentants FO ont demandé quelle avait été jusqu'à présent le montant de la contribution de l'UJM pour non-conformité au cadre national. Le Directeur Général des Services (DGS) a répondu qu'elle avait été de 161 000 euros et que ces mesures permettront de réduire cette somme.

*Les représentants FO ont également demandé pourquoi la demande d'un poste d'enseignant-travailleur handicapé n'avait pas abouti pendant la campagne d'emploi à Télécom.*

Le Vice-Président a répondu que l'établissement ne souhaitait pas créer un « effet d'aubaine » car « l'excellence devait rester au cœur du processus. »

*Commentaire de vos représentants FO : l'« excellence » ou supposée telle, qui est déjà un biais pour effectuer des recrutements hors normes, est ici utilisée pour dénier les droits des travailleurs handicapés.*

## **B.U. Tréfilerie**

*Les représentants FO demandent que soit discuté le cas des réorganisations du travail à la BU Tréfilerie, en CT comme en CHSCT, ce qui n'a pas été fait.*

La réponse de la Présidence est qu'il n'y a pas lieu d'en discuter en cette séance car ce sera un point à l'ordre du jour du prochain CT (le 26/06).

*Commentaire FO : les réorganisations doivent être présentées en CT et CHSCT avant qu'elles ne soient faites (comme pour le FSE de l'IUT). Nous reviendrons sur ce problème lors du CT du 26 juin.*

## **Comptes rendus des visites de laboratoires**

Ont été visités :

- le Laboratoire Hubert Curien, 21/03/2017
- le Laboratoire IMP, 28/11/2016
- le Laboratoire LMV-LTL, 3/11/2016

En outre une demande de visite du laboratoire Sainbiose a été fait pour octobre ou novembre.

Sandrine Cazaubon, Ingénieur Hygiène et Sécurité, incite à la formalisation de l'accueil des nouveaux entrants, notamment par des fiches d'évaluation des risques, qui seront mis sur Intranet et soumis aux assistants de prévention. Elle salue l'introduction de kits à destination des nouveaux entrants.

*Les représentants FO ont également signalé le problème de bruit des doctorants qui migrent dans les salles de TD en raison de la chaleur régnant dans le laboratoire Hubert Curien.*

Le VP a rappelé qu'on ne pouvait pas mettre les locaux sous climatisation pour raisons écologiques et financières et recommande qu'on décale ses horaires de travail si l'on peut.

*Commentaire FO : les économies, même maquillées en prétextes écologiques, ne doivent pas se faire aux dépens des conditions de travail des personnels.*

## **Registres santé et sécurité au travail et problème de l'insécurité**

L'étude des registres santé et sécurité au travail montre notamment des actes de violence verbale et des tentatives d'intrusion dans des locaux (site Tréfilerie). Le VP rappelle que la mise en sécurité du site est une priorité pour la Présidence, avec un plan de 1,5 M sur 3 ans pour la sécurisation de tous nos sites. La Maison de l'université est désormais badgée et le VP annonce qu'une réunion est planifiée le 27 juin pour la mise en sécurité de l'ensemble du bâtiment D. Le VP en appelle à la vigilance de chacun.

*Les représentants FO ont tenu à rappeler qu'il ne saurait être question de mettre en cause les personnels, les personnels qui ont été agressés cette année étaient très « vigilants ». Ils demandent si d'autres types de dispositifs ont été proposés pour rassurer les personnels qui continuent de se sentir en insécurité. Aucune réponse ne leur est apportée.*

*Les représentants FO rappellent également qu'ils avaient demandé au CHSCT du 8 décembre, suite à l'agression d'un enseignant, que la présidence assure la sécurité des personnels sur leur lieu de travail, sur le site Tréfilerie comme sur les autres sites de l'UJM. De plus, elle avait*

*demandé suite à une autre agression et conjointement avec la CGT le 18 février, que des mesures rapides et permanentes soient prises pour assurer la sécurité des personnels et des étudiants. Des mesures transitoires ont été prises, mais non des mesures permanentes. Pour l'instant, seule la Maison de l'Université bénéficie de mesures de sécurité apparemment efficaces.*

### **Plate-forme sélection e-candidat en Master et surcharge de travail pour les enseignants**

*Les représentants FO dénoncent la surcharge de travail suite à la mise en place de la plateforme de sélection en Master e-candidat. Les personnels y ont, au mieux, été formés dans la précipitation et la plateforme entraîne de nombreux « plantages » qui ont décuplé la charge de travail des personnels et ralenti les étudiants dans leur procédure d'inscription.*

Le DGS a répondu que c'était une mesure nationale dont l'université n'était pas responsable de la base de données imposée aux composantes.

*Commentaire FO : nos représentants FO feront remonter au niveau national cette surcharge de travail. Comme la plupart des plates-formes électroniques, celle-ci engendre en effet une surcharge de travail (en l'occurrence, pour un processus de sélection généralisée en M1 que le SNPREES-FO et Supautonome-FO ont dénoncé au niveau national). Il est rappelé que ce genre de travail ne fait pas partie des obligations statutaires des enseignants.*

### **Bilan après un an du test de télétravail**

Les retours des 7 personnels ayant participé au test sont positifs surtout pour les télétravailleurs et, en grande majorité, pour leurs responsables.

Le dispositif sera reconduit et ouvert à un chiffre de 12 à 15 télétravailleurs à la rentrée.

*Commentaire de vos élus FO : il est rappelé qu'il n'existe encore à ce jour aucun cadre réglementaire pour l'exercice du télétravail dans la fonction publique. Le rapport « Conclusions de la concertation sur le développement du télétravail et du travail à distance » garantit le droit à la déconnexion.*

### **Compte rendu de visite du service SFE-IUT de Saint-Etienne du 9 mars 2017**

Suite à un mécontentement des personnels par rapport à la nouvelle configuration du service formation entreprise (SFE) à l'IUT St Etienne, les représentants FO avaient souligné auprès des responsables de l'IUT la légèreté de leur attitude à ce sujet, le processus de consultation du CT et du CHSCT n'ayant pas été suivi.

De plus le CHSCT avait demandé d'effectuer une visite du service. Une réunion collective avec les personnels qui le souhaitaient a eu lieu le 9 mars 2017.

La secrétaire du CHSCT note que les personnels ont pu exprimer leur sentiment de ne pas avoir été associés à la réorganisation et d'avoir été mis devant le fait accompli. Il reste certaines insatisfactions dues à ce précédent, notamment par rapport à l'aménagement des locaux sur deux étages. Cependant, la nouvelle Responsable administrative a pris ses marques et des mesures en concertation avec les personnels.

Les représentants FO comme l'ensemble du CHSCT regrettent que cette réorganisation ait été faite de façon aussi abrupte, le CHSCT demande la mise en place de fiches de retours d'expérience et une charte à destination des chargés de mission.

### **Point sur l'expertise DFIP en cours**

Suite à des difficultés individuelles et collectives signalées à différents acteurs de la prévention des risques professionnels de l'université, le CHSCT du 29 septembre 2016 avait demandé une expertise de la DFIP par un cabinet agréé par le Ministère du travail.

Le cabinet Technologia, proposé par les représentants FO, a été choisi.

L'enquête de Technologia auprès des personnels concernés s'est déroulée du 13 au 22 juin. Une pré-restitution au comité de pilotage est prévue le 13 juillet et une restitution aura lieu en CHSCT en septembre.

### **Point sur la Cellule de veille sociale**

L'article L 4121-2 du Code du travail obligeant l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents, une Cellule d'alerte avait déjà été mise en place depuis 2009.

Sa ré-organisation a été restructurée en une Cellule de veille sociale (CVS) ayant pour objectif d'apporter un soutien à tous les personnels, titulaires ou non titulaires, dans le respect des exigences de fonctionnement de l'institution. Un dépliant sera diffusé à chaque agent par courrier, avec les fiches de paie du mois d'août.

*Commentaire de vos représentants FO : en cas de difficulté, il vous est toujours possible de saisir directement un représentant FO au CHSCT.*

###